

ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH

Un plan culturel pour Bruxelles

2/2 Etat des lieux et perspectives

Par Brigitte Spineux, chargée de mission, Association Marcel Hicter

Octobre 2015

Un plan culturel pour Bruxelles

2/2 Etat des lieux et perspectives

Par Brigitte Spineux, chargée de mission, Association Marcel Hicter

Lors du lancement du Plan Culturel pour Bruxelles en octobre 2013, la presse a essentiellement retenu l'objectif du Ministre Rachid Madrane, de présenter la candidature de Bruxelles comme capitale culturelle en 2020¹. C'est d'ailleurs le seul élément se référant à une date. Il est à regretter qu'un plan d'une telle importance pour notre capitale ne bénéficie d'aucun planning et, par là même, d'aucune procédure d'auto-évaluation en cours de processus. Deux ans après l'annonce du Plan, nous nous sommes intéressés à l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

En 2014, suite au changement de législature, la mise en œuvre de la 6^{ème} réforme de l'Etat est une priorité pour la Cocof. L'accord de majorité² prévoit des actions qui rejoignent le Plan Culturel pour Bruxelles:

- L'accès à la culture via le renforcement du soutien à l'asbl « Article 27 »
- La médiation culturelle, notamment par le déploiement d'un projet régional en partenariat avec « Point Culture » de Bruxelles et la Concertation des Centres Culturels
- Les politiques de proximité en amplifiant l'offre culturelle des opérateurs tels que centres culturels et maisons de quartier et la promotion de l'information culturelle
- La promotion de la diversité en créant un « prix de la diversité »
- Le soutien aux artistes et à la création en renforçant la diffusion des informations sur les outils et soutiens disponibles et sur les infrastructures francophones et néerlandophones (via la création d'un site internet en collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie)

- La gouvernance culturelle avec, d'une part, la création d'une « task force » ou cellule de concertation entre les différents pouvoirs publics compétents à Bruxelles en matière culturelle afin de coordonner la stratégie culturelle et ce en lien notamment avec les instances représentatives des mondes culturels, artistiques et industriels créatifs ; d'autre part, la poursuite du travail de simplification administrative et de transparence dans l'octroi des subsides

- Le soutien au développement de Télé-Bruxelles

En juin 2015, un premier appel à projets « Mise en œuvre du Plan Culturel pour Bruxelles/Culture et identité bruxelloise » est ouvert sur le site de la Cocof³. Il s'adresse aux opérateurs culturels, éducatifs, sociaux, aux maisons de quartier, associations et opérateurs socio-culturels, ainsi qu'aux opérateurs de la cohésion sociale et de la prévention, basés sur le territoire de la Région de Bruxelles Capitale.

Il s'agit de soutenir des projets qui s'inscrivent dans l'un des axes suivants :

- Participation à la vie culturelle et artistique du plus grand nombre
- Promotion de la diversité au sein des programmes, des équipes et des publics
- Lutte contre le discours de haine et promotion du dialogue interculturel

Cet appel à projets est géré directement par le cabinet de la Ministre-Présidente en charge de la Culture à la Cocof, Fadila Laanan.

Le 10 juillet, au Parlement francophone bruxellois, la Ministre-Présidente était interpellée⁴ sur le Plan Culturel et sa mise en œuvre tel que décrit dans l'accord de majorité: l'appel à projet est indépendant de la remise du prix de la Diversité qui se fera dans les mois prochains mais tous les deux sont complémentaires à la mise en œuvre du Plan Culturel de Bruxelles. Un entretien est prévu avec son homologue à la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC), Pascal Smet pour la base de données « Espaces pluriels », guide pratique bicommunautaire des lieux culturels bruxellois à destination des artistes. Pour sa réalisation, il faudra attendre au préalable la signature d'un accord entre la Cocof et la VGC.

Perspectives

Depuis les années septante, pour répondre à la diversité croissante de notre société, les notions d'interculturalité, de diversité et de participation ont été introduites progressivement dans les politiques culturelles des deux communautés mais pas de la même manière⁵. Du côté flamand, les réactions au vif succès électoral du « Vlaams Blok » fin des années quatre-vingt ont peu à peu cristallisé l'intégration comme une priorité. Il en découle les axes prioritaires de diversité et de participation. Les politiques culturelles flamandes se caractérisent, de manière générale, par une approche via des groupes cibles incluant notamment les « personnes d'origines ethnoculturelles diverses ».

Du côté francophone, les politiques culturelles s'axent principalement sur l'émancipation de l'individu considéré comme présentant un ensemble de composantes sociales, culturelles, religieuses, économiques etc. et devant être soutenu comme tel. Même si la notion d'interculturalité se développe depuis les années 2005 (Etats Généraux de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles), désigner un groupe cible est plutôt perçu comme un facteur risquant d'accentuer les différences culturelles et donc le communautarisme.

Il existe donc des différences notables de conception dans les politiques culturelles néerlandophone et francophone. Selon la Ministre, la Culture est transversale à toutes les politiques et nécessaire à la cohésion et au vivre ensemble. Pour ce faire, le Plan Culturel doit être actionné par toutes les entités et pouvoirs publics via la mise en place d'une « Task force ».

La complexité de la mise en œuvre du Plan est également augmentée par le fait que la compétence culturelle est partagée par plus de quarante acteurs publics à Bruxelles identifiés par le Réseau des Arts (RAB/BKO)⁶. La raison de ce grand nombre est à chercher dans la transformation institutionnelle de la Belgique depuis les années septante et notamment la création des communautés culturelles et des régions. Les compétences en matière de culture se partagent à l'heure actuelle entre :

- La Fédération Wallonie Bruxelles et la Communauté flamande qui ont un pouvoir législatif.
- La Commission communautaire française (Cocof) et la « Vlaamse Gemeenschapscommissie » (VGC) qui agissent comme des administrations décentralisées
- Les 19 communes bruxelloises avec un échevin de la culture francophone et un échevin de la culture néerlandophone.
- De manière indirecte, la région de Bruxelles-Capitale par sa compétence « Image de Bruxelles » ou « rayonnement international »
- L'Etat fédéral avec la responsabilité d'institutions de niveau national comme les musées royaux, la Bibliothèque royale, la Monnaie, BOZAR et l'Orchestre National.

La Fédération Wallonie-Bruxelles exerce, par ailleurs, un droit de tutelle sur la Cocof. La compétence de développement de l' « image de Bruxelles » a été attribuée au Ministre de la Fédération Rachid Madrane. Le budget de la Cocof a notamment été « raboté » de deux millions d'euros en 2015 en faveur de la promotion de l'image de Bruxelles à la Fédération⁷. Dans ce cas précis, il est à noter que le tourisme et l'image de Bruxelles ont été régionalisés, on assiste là à une dispersion des compétences et à une diminution des moyens financiers de la Cocof ce qui n'est pas en faveur d'un renforcement de ses actions à Bruxelles.

Dans son accord de majorité, le collège de la Cocof souligne l'importance de la Culture pour Bruxelles en tant que vecteur de développement urbain et de rayonnement international au cœur de l'Europe. La francophonie internationale y est vue comme une opportunité d'ouverture et de développement économique. L'accord prévoit d'inscrire le caractère essentiellement francophone, multiculturel et international de Bruxelles dans la mise en œuvre du Plan Culturel. L'affirmation du caractère essentiellement francophone ne permet pas de penser que les instances néerlandophones de Bruxelles vont adhérer derechef à une politique culturelle commune pour Bruxelles d'autant plus que le Plan Culturel présenté comme fédérateur a été réalisé au sein de la communauté francophone bruxelloise.

Conclusion

Il faudra certainement compter encore un temps certain avant la mise en place effective d'une « task force ». D'autant plus que, selon la Ministre-Présidente, il n'existe aucune concertation avec son homologue de la Culture à la Fédération, Joëlle Milquet et les francophones de Bruxelles doivent souvent « subir » les décisions budgétaires et autres de la Fédération. Du côté du gouvernement fédéral et de la Ministre de la politique scientifique et des institutions culturelles fédérales, Elke Sleurs, il ne semble pas non plus y avoir de contacts depuis la rencontre médiatique organisée par des opérateurs culturels en janvier 2015⁸. Si la Ministre estime que ces contacts ne sont pas indispensables, gageons que cela ne va pas contribuer à mener une politique culturelle renforcée à Bruxelles.

L'intérêt d'une « task force » est indéniable mais s'annonce, selon nous, sous des auspices mitigés. La mise en place de celle-ci relève de la responsabilité du Ministre-Président de la région, Rudy Vervoort⁹. Dans le domaine culturel, la priorité de celui-ci pour le printemps 2015 a, semble t'il, été le projet de Musée du Chat avec Philippe Geluck. Si le rayonnement supranational du « Chat » est indéniable, son impact est en grande partie commercial et investir beaucoup de moyens sur le « chat » n'amènera sans doute pas de véritable progression de la Culture à Bruxelles.

La Culture, au sens large, est un ensemble de représentations du monde et de pratiques permettant aux individus et aux groupes de se repérer, de donner du sens à leurs actions, de s'engager dans le monde¹⁰. La Culture ne peut se construire que sur le patrimoine hérité du passé. Si les autorités sont tournées vers l'avenir, et on ne peut que s'en réjouir, notre capitale ne possède toujours pas de Musée d'Art Moderne ; une centaine d'années de notre patrimoine artistique (et donc de notre identité culturelle) n'a plus d'existence publique.

Au regard des avancées très limitées en deux ans d'existence, Il est à se demander s'il y a une réelle volonté politique de prendre les mesures nécessaires

à la réalisation du Plan Culturel de Bruxelles. Dans le cas contraire, le risque est de démoraliser le secteur socio-culturel bruxellois qui y cristallise beaucoup d'espoirs pour réaliser ses missions.

1 voir <http://www.reseaudesartsabruelles.be/fr/actualites/politique-culturelle-cocof-lancement-dun-tant-attendu-plan-culturel-pour-bruxelles>

2 pp. 32-34 du document <http://www.cocof.be/documents/general/accordCOCOF.pdf>

3 Appel à projets « Mise en œuvre du Plan Culturel pour Bruxelles/Culture et identité bruxelloise », CoCof 2015, <http://www.cocof.be/index.php/appe-a-projets-mise-en-oeuvre-du-plan-culturel-pour-bruxelles-culture-et-identite-bruxelloise>

4 par Christos Doukeridis et André du Bus, députés au parlement francophone de Bruxelles <http://www.andredubus.be/2015/07/10/plan-culturel-bruxellois/#more-11109>

réponse de la Ministre-Présidente

<http://www.fadilalaanan.net/#!actualits-juillet/c8lm>

5 Réseau des Arts (RAB/BKO), 2014, Cahier Interact 5 - Les politiques culturelles à Bruxelles: vision kaléidoscopique, pp. 31-34

<http://www.reseaudesartsabruelles.be/fr/node/14478>

6 Ibidem, pp. 6-7

7 Annoncé à la commission budgétaire générale Cocof le 12 novembre 2014 voir <https://alainmaron.wordpress.com/2014/11/17/la-cocof-offre-2-millions-par-an-a-rachid-madrane-pour-faire-joujou-a-la-federation-w-b-au-detrimet-des-politiques-sociales/>

8 La rencontre, organisée par le Réseau des Arts (RAB/BKO), le Conseil bruxellois des Musées (CBM) et la Concertation des Centres Culturels bruxellois en janvier 2015, a réuni 8 ministres et secrétaires d'Etat compétents dans le domaine de la Culture à Bruxelles, voir

<http://www.centresculturelsbruxellois.be/Culture-a-Bruxelles-un-premier-pas>

9 L'article 135 bis de la constitution, suite à la 6ème réforme de l'Etat, confère à la Région de Bruxelles Capitale une compétence spécifique dans les matières biculturelles régionales

10 In Plan culturel pour Bruxelles, p13, voir http://www.cocof.be/documents/Asbl/Plan_culturel.pdf